



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	48	1	0

**OBJET : 03-2 - FINANCES - PRODUITS
IRRECOUVRABLES - ADMISSIONS EN
CREANCES ETEINTES - BUDGET
PRINCIPAL 2020 - APPROBATION**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :
3125-20

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,
Le 26/11/2020
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 30/11/2020
Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale

Par délégation du Maire
L'attachée territoriale
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Le vendredi 20 novembre 2020 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en
date du 13/11/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge
AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra
BADAOUI-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M.
Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa
LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard
DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie
BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard
MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme
Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. David
SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL
JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme
Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Alain BERNARD,
M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme
Monique GAGEAN, M. Tanguy CORNEC, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA,
Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI,
Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI

Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 et à chaque exercice, le Trésorier Principal Municipal informe la collectivité des créances irrécouvrables à régulariser dont des créances éteintes.

Les admissions en créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique définitive qui s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement.

Pour l'année 2020, le budget Principal Ville de la Commune fait apparaître des créances éteintes pour insuffisance d'actif suite à une liquidation judiciaire prononcée par les tribunaux de commerces entraînant l'extinction de toutes les dettes des débiteurs ou pour effacement de dettes prononcées par les tribunaux d'instance dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, ces créances irrécouvrables peuvent être admises en créances éteintes.

La dépense correspondante sera passée au compte 6542 du budget Principal Ville.

L'incidence financière est la suivante :

- 53 032,14 € (cinquante-trois mille trente-deux euros et quatorze centimes) pour le budget principal.

**OUÏ CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,**

- APPROUVE les admissions en créances éteintes, sur le budget principal pour le montant de 53 032,14 € (cinquante-trois mille trente-deux euros quatorze centimes) ainsi qu'arrêtées dans l'état joint à la présente délibération ;

- AUTORISE la réalisation de la dépense sur le compte 6542.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

FINANCES - PRODUITS IRRECOURVABLES - ADMISSIONS EN CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL 2020 - APPROBATION

Date de transmission de l'acte : 30/11/2020**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/11/2020**Numéro de l'acte :** 740239 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20201120-740239-DE**Date de décision :** 20/11/2020**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.10. Divers